

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Les Catholiques de Hollande en 1850.

Voilà le numéro du 21 mars.

On a vu dans un premier article, quelle était au commencement de l'année dernière la situation des catholiques en Hollande. Le Gouvernement et les partis avaient tout intérêt à les ménager, et la base de la réconciliation était bien simple; il suffisait de pratiquer désormais, à leur égard, dans les relations civiles et politiques, le respect sincère et loyal de la nouvelle Constitution.

Mais, si les mots d'égalité, de droits et de liberté religieuse se lisaient dans la loi fondamentale, ils y restaient comme une lettre morte, et chaque jour une politique d'arbitraire et d'exclusion y donnait d'éclatants démentis. Il importait donc aux catholiques de s'assurer avant tout des dispositions de leurs compatriotes, et de les mettre en demeure, par l'expression de griefs trop longtemps méconnus, de leur accorder ou de leur refuser une légitime réparation. C'est ce qu'ils firent dans des termes aussi précis que modérés.

Un de leurs journaux les plus répandus, le *Tijd*, recueillit des statistiques sur la répartition des fonctions et des emplois publics dans toutes les provinces du royaume. Il en résulta la preuve que les catholiques étaient frappés d'une ostracisme éhonté. Un des plus dévoués et des plus infatigables défenseurs de leur cause, le docteur Chamber, vint alors compléter et colorer le tableau. Il signala plus énergiquement les procédés iniques de l'administration et les menées perfides des sociétés secrètes du protestantisme; il rappela et remit dans leur véritable jour les principaux traits de l'histoire des Pays-Bas, et stigmatisa, au milieu des considérations politiques les plus élevées, la conspiration ténébreuse qui livrait pieds et poings liés une partie nombreuse et respectable de la population au bon plaisir d'une majorité hostile. Cet exposé lumineux auquel il donna modestement le nom de *Mémoire*, fut un véritable *Manifeste*, et fit une profonde sensation, non-seulement en Hollande, mais dans toute l'Europe.

Elle bien! cet appel à la justice et à la bonne foi fut-il accueilli favorablement par les protestants néerlandais? Heles, non! les faits, les chiffres sur lesquels il s'appuyait ne pouvaient être réfutés; on ne tenta même pas l'entreprise. Mais on essaya d'abord d'étouffer ces révélations importantes; puis on résolut de s'en venger cruellement.

Quant à les étouffer, en effet, on n'y songea pas longtemps. En vain on n'y avait répondu pendant deux mois que par un silence éternel; de la presse elles furent portées aux Etats-Généraux.

L'*Ami de la Religion* a rendu compte, à leur époque, des séances de la seconde chambre des 10, 11, 12 et 13 décembre 1849. Quelques mots suffiraient pour extraire ici la physiologie de ces importants débats. M. Donnermer les avait soulevés à propos du budget; d'autres représentants, MM. Borret, Luyben, Van Sevensmaer, appuyèrent leur collègue. Alors qu'arriva-t-il? Leurs adversaires laissèrent échapper d'abord un cri de surprise et d'indignation. Mais quand ils arrivèrent à la question, les orateurs protestants MM. Engelen, Kolsy, Groën, ne contestèrent nullement la vérité des assertions qui avaient été produites; ils ne se rejetèrent que sur la prétendue inopportunité de cet éclat. M. Bachiens alla plus loin; il émit le vœu que l'on comptât court sur ce réclamation des catholiques en y faisant droit. M. Thorbecke, le nouveau ministre, ne parut ému que d'une chose; c'est que ceux qui avaient soulevé l'incident eussent pu le soupçonner d'intentions contraires aux principes et aux

droits, à la défense desquels ses antécédents honorables le rattachaient.

Si donc, par la publication du *Mémoire* le drapeau des catholiques avait été levé, la discussion publique était déjà pour eux un premier succès. Mais le dépit et la rancune de leurs adversaires s'en accrurent; l'esprit de secte et de fanatisme domina chez eux, à quelques exceptions près (1), toute autre considération. Il rallia toutes les fractions des Protestants, dans une même pensée d'intolérance, redoubla d'astuce et de haine dans la guerre où il rencontrait une résistance inattendue, et prépara de longue main la revanche qui devait le consoler de ses échecs.

C'est ainsi que l'année 1850 ouverte sous de meilleurs auspices fut remplie de ces petites hostilités, prélude d'une grande bataille.

Quant à la nature de ses premières attaques, voici qui en donnera une idée. Le Saint-Père, dont le cœur paternel ressent toutes les misères et les souffrances de la Chrétienté, avait daigné envoyer à la population des provinces ravagées par les inondations de l'avant-dernier hiver, une somme de dix mille francs qui fut versée au gouvernement Néerlandais par l'entremise officielle de l'Intendance à la Haye. Qui le croirait? De cet acte touchant et digne de générosité on fit une tentative d'envahissement et un prétexte de déclamation contre les vues ambitieuses de la cour romaine; et la calomnie alla un moment jusqu'à prétendre que ce don n'était que le produit d'un détournement de fonds!

Qu'on juge du reste par cet échantillon de la controverse des Protestants hollandais! Presque tous leurs journaux s'approprièrent, et varièrent à l'encontre ce thème; mais justice soit rendue à qui elle appartient, l'honneur de l'invention était dû au *Courrier de l'Eglise évangélique*.

Le prosélytisme anti-catholique n'est pas plus scrupuleux dans les écoles que dans la presse. Il ne recule pas devant les petits moyens. N'a-t-il pas fait composer et imprimer un livre dont chaque page est consacrée au dénigrement et à la falsification de nos croyances, tout exprès pour faire de ses feuilles détachées des convertures aux ouvrages élémentaires et à certains cahiers dont l'usage est obligatoire pour les élèves de toutes les communes? Ingénieuse façon, il sert l'envie, de mettre aux mains des enfants de l'Eglise un catéchisme hérétique et d'insinuer jusque dans leurs familles le venin de l'erreur et de l'incrédulité!

Inutile de dire que les prescriptions les plus formelles de la législation continuèrent à être violées dans la distribution des places. La commission scolaire d'Amsterdam ayant perdu un de ses membres, ce vide devait être rempli par un catholique. C'était de droit strict. La commission proposa, en effet, un catholique; mais le Collège des Bourgeois-maîtres et Echevins nomma un protestant. De même, il s'agissait de compléter la commission d'administration pour les prisons de la Hollande septentrionale; il y avait deux choix à faire. L'un des candidats était un homme spécial de science et de pratique; mais il avait le tort d'être catholique. On lui préféra un commerçant. Pourquoi? Uniquement parce que ce dernier était protestant.

Enfin, on sait qu'il existe depuis 1827 un

(1) Un Protestant anonyme ayant signalé comme un scandale les délibérations qui venaient d'avoir lieu, dans une brochure intitulée: *Le protestantisme et les Etats-Généraux*; un autre Protestant y répondit loyalement en publiant *L'examen impartial des séances des 10 et 13 décembre 1849*. Nous regrettons que ce dernier publiciste n'ait pas attaché son nom à l'écrit qui l'honore.

concordat entre le Saint-Siège et la Couronne des Pays-Bas. Inverti de ce traité, non encore exécuté depuis vingt-trois ans, les catholiques réclament une organisation épiscopale pour remplacer le régime des vicariats apostoliques. A leurs instances, on n'oppose qu'une raison: *Pino portuit*.

En quoi cette mesure serait-elle inopportune dans les Pays-Bas? On ne l'a jamais dit. Mais en revanche, toute la presse hollandaise s'est hâtée récemment de prendre fait et cause pour l'intolérance anglaise dans le conflit relatif à la hiérarchie catholique en Angleterre; il n'a pas tenu à elle que ses lecteurs ne confondissent des positions d'ailleurs très-différentes, et de propager parmi eux l'agitation et l'effervescence d'outre-Manche; un journal même semi-officiel eut alors l'inconcevable inconvenance de reproduire, avec éloge, dans ses colonnes, la fameuse lettre de John Russell, lettre scandaleuse même de la part d'un ministre de la Grande-Bretagne, mais dont la reproduction était plus impardonnable encore, lorsqu'elle paraissait inspirée par un Gouvernement qui à des relations officielles et permanentes avec Pie IX, non-seulement comme Prince temporel, mais comme Souverain Pontife.

Ce ne sont là pourtant que des détails en quel que sorte accessoires. Toutes ces manières d'agir ne sont rien en comparaison de ce qui s'est passé pour la confection de la loi organique sur les élections et pour la composition de la représentation nationale.

Ces événements furent, on le comprend, la grosse affaire de 1850 dans les Pays-Bas. Nul part non plus n'eût-elle avec plus d'animosité, et par malheur aussi avec plus de succès, l'intolérance implacable du protestantisme.

Lorsque la loi électorale fut présentée, le 3 mai, on ne remarqua d'abord dans la rédaction de ses articles que des principes très-admissibles. La démarcation des districts parut aussi assez étrange; mais qu'était-ce que cela? On y regarda de plus près cependant; et bientôt l'on put se convaincre qu'il y avait bien autre chose dans cette délimitation bizarre que des inconvénients de déplacements ou des difficultés locales pour les électeurs. On avait eu soin de les répartir, en ne tenant compte ni de la topographie ni des convenances territoriales, de manière à diviser les agglomérations catholiques, à les réduire en plusieurs fractions, dont on faisait aussi des annexes à des centres plus considérables de population protestante, et on arrivait ainsi à les noyer presque partout dans des majorités ennemies.

Malgré les efforts qui furent faits dans la seconde Chambre, ce déloyal tableau ne fut pas corrigé; les circonscriptions électorales ne furent pas modifiées d'une manière sensible, et le germe, si adroitement jeté, ne tarda pas à porter ses fruits.

Les élections eurent lieu en août et septembre. Un dernier trait les caractérisa. Dans la plupart des réunions préparatoires, on avait paru tomber d'accord qu'on ferait, de part et d'autre, abstraction des divisions religieuses. Les catholiques, en conséquence, acceptèrent de bonne foi les candidats protestants, qu'ils croyaient d'ailleurs dignes du mandat représentatif. Les protestants n'eussent-ils pas systématiquement les catholiques. Dans les Etats-Généraux donc, comme dans les conseils provinciaux, ces derniers se virent également vaincus. Préparées par une iniquité flagrante, poursuivies par l'intrigue et le mensonge, ces opérations ne pouvaient avoir que des résultats dignes d'une telle origine et de tels moyens.

En effet, dans les élections provinciales par exemple, sur quatre cent soixante, quatorze députés, il n'y a que vingt-six catholiques!

Or, dans la population totale du royaume, sur trois millions d'habitants, on compte dix huit cent mille protestants et deux cent mille catholiques, c'est-à-dire que ceux-ci forment les deux cinquièmes du chiffre total!

Telle est la minorité qu'on veut annuler, qu'on repousse et qu'on exclut de toute participation aux affaires publiques; telle est la minorité que la majorité protestante défie et provoque, de manière qu'il y ait dans les Pays-Bas, tant que le protestantisme ne sera pas la seule religion, deux drapeaux politiques, deux camps, deux peuples!

Que les protestants se réjouissent de leur triomphe: il sera, aux yeux de tous les esprits éclairés et impartiaux, une honte et une folie! Une honte! car on ne saurait y voir que l'abus de la force numérique.

Une folie! car ceux qu'on traite en vaincus, en parias, sont les plus sûrs défenseurs de l'ordre, de la liberté, de la société. Ils constituent un élément nécessaire de progrès et de stabilité dans l'ordre politique, de grandeur et de force pour la nationalité. Se les aliéner, c'est tout compromettre.

Ce triomphe enfin, honteux et insensé, ce triomphe ne trahit aucune des difficultés; il ne crée que des conflits incessants et des périls chaque jour renaissants. Déjà de nouvelles plaintes ont retenti dans les Etats-Généraux. Les Donnermer, les Luyben, les Van Sevensmaer n'ont pas déserté une cause sacrée; le Parlement entendra leurs plaintes jusqu'à ce qu'elles soient désarmées par la justice; ne croyez pas que cette lutte soit finie; elle commence.

En même temps de fréquents et énergiques appels sont adressés à l'opinion publique. Ce tribunal est un de ceux que l'erreur n'égare pas toujours. Bien loin de se déconcerter, l'infatigable auteur du *Mémoire sur la situation* a repris la plume, et sa *Lettre d'un Catholique néerlandais à ses Compatriotes* sera, comme son premier ouvrage, d'un poids considérable dans les balances de l'avenir. La *Lettre d'un Catholique néerlandais*, écrite dans notre langue, agitant encore le débat en y évoluant, comme témoin, ce public encore nombreux en Europe qui s'attache, partout où il les voit engagés, aux intérêts sacrés de la religion et du droit. Si les sympathies d'un tel public, de l'école de la société moderne, peuvent être de quelque utilité ou de quelque consolation à nos frères de Hollande, certes elle ne leur manquera pas; nous pouvons du moins leur affirmer déjà sans crainte d'être démenti, que celles des catholiques de France leur sont acquises; elles les suivront à travers toutes les vicissitudes par lesquelles, avant de couronner leurs efforts, la Providence éprouvera leur courage et leur fidélité.

Chambre Française.

Dans la séance du 10 février au moment où M. de Montalembert, quoique très-accommodant à l'égard de tous les gouvernements possibles, faisait une énergique exception contre les Robespierre et les Néron, un représentant de la Montagne demanda la parole.—*Est-ce pour Robespierre ou pour Néron?* répliqua aussitôt M. Dupin, et la fermeté du président, appuyée de l'indignation unanime de la majorité, étouffa bientôt le scandale d'une révolante apologie au milieu de l'assemblée. Mais, réduit au silence sur son banc, M.

Bertholon, qui est l'un des rédacteurs du *Vote universel*, a pris sa revanche dans son journal. Il ne faut pas s'en plaindre. Le moment est venu pour tous les partis de se montrer tels qu'ils sont. Il importe donc qu'on le sache: il y en a un qui croirait faillir à son devoir s'il laissait passer une occasion de revendiquer pour ses pères, de réhabiliter dans leurs actes et d'honorer de son culte et de ses apothèses les plus infâmes scélérats de la révolution.

Voici quelques passages de la lettre adressée par le représentant montagnard à M. de Montalembert:

"Au fond, vous savez bien que les opinions, les convictions, le système politique que représente le nom de Robespierre valent mieux que ceux dont vous êtes l'organe.

"Robespierre, c'est la croyance à Dieu, à l'âme immortelle, à la morale éternelle, à la justice, à la liberté, à l'égalité et à la fraternité sur le terre.

"Robespierre, c'est le dévouement au peuple, la probité politique, le désintéressement, la vertu.

"Robespierre, c'est l'homme de la démocratie, l'auteur des Droits de l'homme et du citoyen.

"Robespierre, c'est l'indépendance de la raison et de la dignité humaine.

"Robespierre, c'est enfin l'énergique défense du territoire et de l'honneur national, l'amour de la patrie dans toute sa pureté et son héroïsme.

"Vous êtes la Sainte-Alliance, Waterloo, l'invasion, les traités de 1815.

"Voi! pourquoi ce nom glorieux vous importune, pourquoi son souvenir vous blesse, pourquoi vous l'injuriez.

"Mais vos colères n'y pourront rien; tous les Loricquet, tous les Zoile s'y useront. Les flétrisseurs qu'on prétend infliger à ce nom retomberont sur ses destructeurs.

"Ce nom a dans l'histoire une signification que vous ne pouvez comprendre... Il est comme un monument. Pour savoir ce qu'il vaut et le respecter, malgré les tristes sévérités qu'il rappelle, il faut avant tout être bon républicain, bon Français, aimer le peuple, et croire à quelque chose quand il s'agit d'améliorer son sort."

Maintenant les orateurs et les journalistes de cette couleur peuvent avoir souvent à la bouche les mots de *morale éternelle*, de *justice*, de *liberté*, de *égalité*, de *dévouement au peuple*, de *croissance en Dieu*, d'*indépendance de la raison* et de *la dignité humaine*, d'*honneur national* et de *patriotisme*! Pour apprécier au juste leur vocabulaire, il suffira de se rappeler que pour eux le type et le modèle de toute ces vertus, c'est Robespierre!

Que si les disciples et les admirateurs de ce nom vraiment symbolique prennent tant de soin de le glorifier, il est permis de croire que l'envie ne leur manque point de suivre les traces du maître et d'imiter ses exemples. Il y a donc toujours dans le parti républicain des hommes tout prêts à recommencer la Terreur et qui la croiraient légitime si elle était possible. Ce n'est pas tout. Dans le même parti, ou du moins dans ses journaux, depuis le *National* jusqu'à la *République*, il n'y a pas un homme jusqu'à présent qui ait le courage ou la pudeur de protester à son tour publiquement contre la violence éhontée et le cynisme fanatique de tels amis!

CHARLES DE RIANCEY.

TRAVAIL ET VOYAGES

VOYAGES AU CANADA

Naufrage du R. P. Emmanuel Crespel, Recollet, sur l'ISLE D'ANTICOSTI, EN 1736.

LETTRE QUATRIÈME.

MON TRÈS-CHER FRÈRE,

Je viens de recevoir votre réponse; elle m'a fait un sensible plaisir: j'ai surtout été fort touché d'y voir que vous me faites de ce qui vous est arrivé dans les campagnes d'Italie et de Hongrie; pourquoi ne m'avez-vous pas fait plutôt part de ce détail. C'est là un reproche que je puis vous faire et qui, sans doute, ne vous déplaît point, puisqu'il sert à vous prouver combien je suis sensible à tout ce qui vous regarde. Je suis bien aise que le commencement de mon naufrage ait fait maître dans votre âme les sentiments que je vous avais dit qu'il y devait exciter. C'est une preuve que je ne me suis point exagéré les maux que j'ai soufferts et que j'ai vu souffrir aux autres. Cependant, mon cher frère, ce n'est là qu'une légère chaucha; et ce qui me reste à vous dire surpasse ce que je vous ai dit jusqu'à présent, il mérite toute votre attention.

Pendant le temps que l'on travailla au réta-

blissement de la Chaloupe, nous ne faisons qu'un repas dans 24 heures. Encore était-il plus modique que celui dont je vous ai parlé dans ma précédente, il était de la prudence d'un agir de la sorte, nous n'avions que pour deux mois de vivres dans le navire (c'est la provision ordinaire que l'on fait en partant de Québec) tout notre bœuf était perdu, et plus de la moitié de notre vin eût été ou consommé ou gâté pendant les 11 jours que nous avions été sur mer. Ainsi avec toute l'économie possible, nous n'avions que pour cinq semaines de vivres. Ce calcul, on si vous voulez, cette réflexion nous annonçait notre mort au bout de 40 jours. Car, enfin, il n'y avait pas d'apparence que nous pensions avant ce temps trouver l'occasion de sortir de cet île déserte. Les navires qui passent aux environs de cet endroit sont si loin hors de portée d'apercevoir les signaux qu'on pourrait leur faire; d'ailleurs, de quelle ressource pouvions-nous être? Nos provisions n'étaient que pour six semaines tout au plus, et les navires ne devaient passer que dans cinq ou six mois.

Je voyais approcher le désespoir, le courage était abattu, et le froid, la neige, les glaces et les maladies semblaient être réunies pour nous faire souffrir d'avantage, nous succombions sous le poids de tant de maux. Le navire devenait inaccessible par les glaces qui se formaient autour, le froid nous causait une insomnie continuelle, nos voiles ne suffisaient pas à beaucoup près pour nous garantir de la neige qui tomba cette année en si grande

abondance qu'elle couvrit la terre à la hauteur de 6 pieds: la fièvre avait déjà surpris plusieurs de nos camarades. De pareilles circonstances étaient trop fâcheuses pour n'y pas succomber bientôt; aussi pensâmes-nous à prendre un parti.

Nous savions qu'à Mingan, qui est un endroit situé à la grande terre du Nord, il y avait des Français qui hivernaient pour faire la pêche de *Lor-Marin* dont ils font des huiles; il était presque sur que nous en obtiendrions du secours, mais la difficulté était de s'y rendre dans une telle saison; toutes les Rivières étaient déjà glacées, la Neige couvrait la terre à la hauteur de trois pieds, et augmentait tous les jours, et la route était fort longue, en égard à la saison et à notre état, car il nous fallait faire quarante lieues pour gagner la Pointe d'en lant, ou du Nord-Ouest de l'Isle, ou si e descendre quelque peu, et traverser enfin douze lieues de haute Mer.

Nous étions résolus à surmonter tous ces obstacles; notre situation présente ne nous permettait pas d'en craindre une plus affreuse, mais une réflexion nous arrêta quelque temps. Il était impossible que nous partissions sans pour *Mingan*, et il fallait que la moitié de nos gens restassent dans cet endroit dont nous nous croyions trop heureux de pouvoir nous éloigner, en nous exposant même au plus cruels dangers.

Il n'y avait pourtant point d'autre parti à prendre, il fallait ou se résoudre à mourir tous en cet endroit au bout de six semaines, ou se séparer pour quelque temps. Je fis entendre à

tout le monde que le moindre retardement nous mettrait dans l'impossibilité de suivre ce projet, que pendant ces irrésolutions le mauvais temps augmentait, et que le peu de vivres que nous avions se consumait; j'ajoutai que je concevais bien que chacun devait avoir de la répugnance à rester où nous étions, mais en même temps je représentai que cette séparation était absolument nécessaire; et que j'espérais que le Seigneur disposerait de tout des uns à laisser partir les autres pour aller chercher du secours; enfin je finis par leur dire qu'il fallait faire secher les ornemens de la Chapelle; que pour attirer sur nous les lumières du St. Esprit j'en célébrerais la Messe le vingt six, et que j'étais sur que nos prières auraient l'effet que nous en attendions. Chacun applaudit à ma proposition; je dis la Messe du St. Esprit, et le même jour vingt quatre hommes s'offrirent à rester à condition qu'on leur laisserait des vivres, et qu'on leur promettait sur l'Evangile de leur envoyer du secours aussitôt qu'en serait arrivé à Mingan.

Je communiquai à mes camarades que j'étais dans la résolution de rester avec les vingt-quatre hommes qui venaient de s'offrir à demeurer au lieu du Naufrage, et que je tâcherais de les aider à attendre patiemment le secours qu'on leur promettait; mais tout le monde s'opposa vivement à mon dessein, et l'on dit pour m'en détourner que sechant la Langue du Pays; il fallait que j'accompagnasse ceux qui partaient, afin que si l'un de France ou de Senneville, venait à mourir ou à tomber malade en chemin, je pus servir d'In-

terprète en cas que nous rencontrassions quelques Sauvages dans cette Isle; ceux qui restaient exigèrent surtout que je partisse; ils me connaissaient incapable de manquer à ma parole, et ils ne doutaient pas qu'à mon arrivée à Mingan mon premier soin ne fut de les secourir; ce n'est pas que ceux qui devaient partir ne fussent très disposés à leur envoyer une chaloupe le plutôt qu'il leur serait possible, mais ils craignaient apparemment davantage sur la foi d'un Prêtre que sur celle d'un simple Particulier. Lorsque la chose fut résolue j'exhortai à la patience ceux que nous laissons au naufrage; je leur dis que le moyen d'attirer sur eux les bénédictions du Ciel, c'était de ne pas se livrer au désespoir, et de s'abandonner entièrement aux soins de la Providence; qu'ils devaient s'entretenir dans un exercice continuel pour écarter d'eux la maladie, et ne point tomber dans le découragement; qu'il était de la prudence qu'ils ménageassent ce que nous leur laissons de vivres, quoique j'espérais leur envoyer du secours avant qu'ils fussent consumés, mais qu'il valait mieux en avoir de reste que de risquer à en manquer. Après leur avoir donné ces conseils, ceux qui devaient être du voyage songèrent à faire leur petit équipage; et le vingt sept, nous nous disposâmes à partir; nous embaissâmes nos compagnons qui nous souhaitèrent un heureux voyage et de notre côté nous leur témoignâmes combien nous désirions pouvoir bientôt les tirer de peine; nous étions bien éloignés de penser que nous les embaissions pour la dernière fois; cet adieu fut d'a plus

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, LUNDI 24 MARS 1851.

Première Page:—Les Catholiques de Hollande en 1850.—Chambre Française. Feuilleton:—Voyages au Canada et Naufrage du R. P. Crespel, en 1736.

[L'article qui suit avait été commencé avant l'incendie de l'atelier du Moniteur Canadien et à la suite de la reproduction, par cette feuille, d'extraits d'un mandement de Mgr. l'Archevêque de Paris sur la conduite du clergé en matière politique. Ces extraits étaient accompagnés des commentaires du National, commentaires très-mensongers, très-injurieux au clergé et même à l'Eglise. Le Moniteur Canadien, à sa réapparition, se scandalise du silence que nous avons gardé, sans pourtant nous signaler nommément, et il insinue que nous voulons mettre la lumière sous le boisseau et cacher la vérité. Le Moniteur aurait pu attribuer un motif plus noble à notre conduite; nous laissons à sa gentillesse à deviner pourquoi. Aujourd'hui qu'il renait de ses cendres, nous continuons le travail que nous avions laissé dormir sur nos galées.]

Le National et un Mandement.

Le Moniteur Canadien nous apprend, dans son numéro du 28 février, que le National (Journal Parisien, comme on sait) a eu la salutaire inspiration de lire un Mandement d'Evêque. Pieuse lecture, sans doute, pour le National! Il est permis de croire qu'il a dû s'y décider pour des raisons tout aussi chrétiennes que celles qui pourraient induire le Diable à user d'eau bénite. Car, on sait que la religion d'un évêque et celle du National sont positivement à l'état d'antipodes. Ce n'est pas nous qui prononçons ce jugement, c'est le fameux journal lui-même; et nous sommes en mesure de produire textuellement le passage où il déclarait récemment qu'il n'était pas catholique.—Un tel aveu de la part d'une feuille qui ne se rattache à aucune secte chrétienne, fait assez juger quelle peut être la religion du National!

Mais qu'est-ce donc, lecteurs? Est-ce que Mgr. l'Archevêque de Paris, désireux d'avoir pour lui le concours du National lui aura fait adresser lui-même le précieux document?—Si on en juge par les saintes interprétations dont le journal en question a annoté les passages tronqués qu'il en a cités, Mgr. l'Archevêque a dû être, tout autant que nous, émerveillé de la sympathie chaleureuse que lui donne un si étrange ami.—Toujours est-il que le National a lu un Mandement d'Evêque, voire d'Archevêque!! Mais nous avons la témérité de croire que la lecture comme la reproduction partielle de ce document, a dû être motivée par la joie qu'éprouvait le nouveau Saint-Père d'accompagner d'une glose de sa façon le texte de son vénérable Auteur. Et en ceci, le National n'est pas sans imitateurs.

Quoiqu'il en soit, nous qui recevons toujours avec respect les Mandements d'Evêques, à commencer, comme de droit, par ceux des Evêques du Canada spécialement chargés de nous donner une direction conforme aux circonstances où nous pouvons nous trouver, nous allons mentionner les principaux passages du Mandement de Mgr. Sibour, en les accompagnant de quelques réflexions, propres à neutraliser autant que nécessaire le poison que recèlent les gloses de certaines feuilles irréligieuses.

Extraits du Mandement de Mgr. l'Archevêque de Paris.

« Depuis soixante ans, nos très-chers Coopérateurs, la société est ébranlée jusque dans ses fondements. On dirait que la terre a tremblé sous elle: elle oscille continuellement au milieu de secousses terribles, qui se succèdent à de courts intervalles, et tout en aspirant sans cesse à se rasseoir sur ses bases, elle n'y est point parvenue, elle ne peut trouver le repos. Ou bien, pour employer une autre image, qui peut-être encore mieux notre triste situation, l'Europe est comme un navire lancé sur la mer agitée, et abandonné à la fureur des flots sans pilote, sans boussole, marchant dans la plus profonde obscurité, à travers les écueils et presque à l'aventure, vers un point inconnu, où il espère trouver le salut et le calme. L'E-

glise devait naturellement recevoir le contre-coup de ces agitations. On a vu cet autre vaisseau mystique, qui porte nos destinées éternelles, souvent battu par les orages, exposé aux plus grands dangers, et comme englouti par ces mêmes flots qui semblaient emporter dans l'abîme la société tout entière. Il se serait perdu plus d'une fois, s'il pouvait se perdre; mais la barque, où Jésus-Christ paraît dormir au milieu de la tourmente, ne peut périr: car celui qui semble sommeiller est le maître des éléments, et il commande, quand il le veut, à la tempête.

« Cependant la dernière révolution, qui a ébranlé si fortement l'ordre social en France, n'y a pas même atteint l'Eglise. Elle a pu contempler, comme d'un port assuré, les vagues furieuses, menaçant de détruire tout ce qui faisait l'orgueil de notre civilisation moderne. On l'a vue même, au milieu du bouleversement politique, et à l'extrême surprise du monde, non-seulement calme et seraine, maîtresse d'elle-même, mais encore respectée, entourée des hommages et des bénédictions d'un grand peuple dans l'ivresse de la victoire. Oh! c'a été un beau moment pour l'Eglise! etc., etc.

Ici Mgr. Sibour exprime de tristes pressentiments et entrevoit des épreuves nouvelles, à la vue des fermentations de discordes qui travaillent le monde: il a préhendo encore plus comme Evêque que comme citoyen. En face d'un avenir plein d'incertitude, il veut donner à ses prêtres de sages conseils qui les dirigent au milieu des périls. Ces conseils il les trouve tracés dans un décret du récent Concile de Paris, providentiellement réuni pour donner des règles de sagesse propres à aider le Clergé du diocèse à conjurer les dangers qui le menacent. Alors il cite ce document, qui est comme suit:

DECRET SUR LA CONDUITE QUE DOIT TENIR LE CLERGE DANS LES AFFAIRES POLITIQUES.

Tout le monde sait combien il importe au salut des âmes que les ecclésiastiques soient toujours extrêmement attentifs à tenir, dans les affaires politiques, une conduite qui réponde au caractère sacerdotal, et au but de leur ministère. L'esprit qui dirige l'Eglise au milieu des changements si fréquents des choses humaines, nous est clairement indiqué dans la Constitution Sollicitudo Ecclesiarum, donnée par le Pape Grégoire XVI l'heureuse mémoire, le 5 août 1831. Le Souverain-Pontife y affirme nettement, qu'au milieu des révolutions des empires, le Siège apostolique ne se laisse point entraîner par l'esprit des partis, mais cherchant uniquement ce qui se rapporte à Jésus-Christ, n'a devant les yeux, comme fin dernière de ses conseils, que ce qui peut conduire les peuples plus facilement à la félicité spirituelle et éternelle, et que jamais des considérations humaines ne lui font abandonner la cause de l'Eglise.

Guidés par le même esprit et marchant sur les traces de l'Eglise, nous exhortons vivement tous les prêtres, et ceux surtout qui remplissent les fonctions du saint ministère, à se tenir sagement en dehors des partis divers, et à ne se laisser jamais détourner du soin des âmes par les difficultés des temps et des révolutions politiques.

Dispensateurs des mystères de Dieu, gardons-nous de nous embarrasser dans les affaires du siècle, de peur d'attirer le blâme ou de susciter des obstacles à notre divin ministère. Qu'aucun de nous ne mêle rien de la politique à la prédication de la parole divine. Admettons également à la participation aux sacrements tous ceux qui se présentent, quelles que soient leurs opinions politiques, pourvu qu'elles ne soient point opposées aux doctrines de l'Eglise catholique, et qu'ils aient le désir et la volonté de bien vivre. Que le prêtre, l'homme de Dieu, sache qu'il se doit à tous; et, comme un père à l'égard de ses enfants, qu'il se montre à tous plein de douceur. Du reste, dans les cas difficiles qui peuvent se présenter, que les prêtres, et surtout ceux qui ont charge d'âmes, ou demandent à leur Evêque une règle de conduite, ou observent avec respect celle qu'il leur a déjà tracée.

Le sens de ce décret est facile à saisir. Le Saint-Siège se tient en dehors des partis politiques, dans le gouvernement de l'Eglise. Si une révolution remplace un gouvernement ou une forme de gouvernement par une autre, le Saint-Siège n'abandonne pas, pour cela, la cause de l'Eglise, mais il se met en rapport avec le gouvernement de fait et régulier que la nation s'est donné.

Les Pères du Concile de Paris veulent que, pour suivre cet esprit de l'Eglise, les prêtres et surtout ceux qui ont charge d'âmes, se tiennent en dehors des partis et qu'ils admettent indistinctement aux sacrements les individus des diverses opinions politiques, pourvu qu'elles ne soient point opposées aux doctrines de l'Eglise. Il résulte clairement de cette dernière expression, que le Concile, en condamnant les prêtres qui auraient l'étrange prétention de vouloir faire une loi aux fidèles de leurs opinions politiques, condamne aussi ces anarchistes dangereux, ces démagogues fougueux qui conspirent tous ensemble pour détruire violemment et par voie d'insurrection, toutes les formes de gouvernement qui ne sont pas celles qu'ils rêvent. Il résulte évidemment, disons-nous, de la restriction posée par le Concile, qu'on peut être criminel à cause de ses opinions politiques, et que l'Eglise a le droit de décider si telles doctrines sont conformes ou contraires à la vérité qu'elle a mission d'enseigner. Or, ces principes là sont dédaigneu-

sément repoussés par les ultra-démocrates de ce siècle. Ils veulent que le rationalisme pur soit l'unique guide en politique, tandis que le Concile de Paris inculque bien clairement qu'en cette matière, il y a une foi et une autorité qu'il n'est pas permis de mépriser sans être criminel. Les journaux qui nous reprochent d'avoir tardé à reproduire le Mandement de l'Archevêque de Paris, se sont bien gardés de citer l'important passage que nous venons de commenter. Pourtant ce passage est décisif. Et puis l'illustre Prélat n'ayant eu en vue que de développer le sens du décret précité, ce serait user de supercherie, « mettre la lumière sous le boisseau et cacher la vérité » que de soustraire la partie de ce décret qui suffit pour clore toute discussion, avec nous du moins. Car, nous l'avons déjà dit en d'autres circonstances, nous sommes exclusif pour aucune forme de gouvernement, et nous regardons la forme républicaine comme noble et grande. Seulement, nous refusons aux peuples le droit de renverser leurs gouvernements par l'insurrection, aussitôt qu'ils s'imaginent qu'une autre forme conviendrait mieux à leurs intérêts. Nous croyons que c'est là une de ces opinions politiques opposées aux doctrines de l'Eglise.

Ayant cité textuellement le décret qui se lit plus haut, Mgr. Sibour le développe et le confirme. Suivant la marche du Concile lui-même, il commence par fixer l'attention sur le caractère et la mission de l'Eglise:

« Vous le savez, dit-il, N. B. C. Coopérateurs, parmi les sociétés établies sur la terre, une seule est vraiment stable et permanente... c'est l'Eglise que Jésus-Christ a fondée et qu'il soutient de sa main divine. Tout, autour d'elle, s'agite et passe. Les peuples, les trônes et les empires, les formes des gouvernements... disparaissent, emportées par le fleuve du temps, ou par les désastres de la guerre, ou par les tempêtes des révolutions... « Ce que l'Eglise a vu jusqu'ici, elle le verra jusqu'à la fin des temps...—Pourquoi cela? Parce que le monde moral, avec ses intérêts, a été abandonné aux instabilités du cœur de l'homme, c'est-à-dire au jeu de toutes les passions. « Or, ces passions, qui excitent les mouvements des peuples, sont, hélas! bien loin de s'éteindre. « Elles semblent, au contraire, grandir et s'enflammer tous les jours davantage. » Les volontés humaines, si mobiles de leur nature, plus fières que jamais de leur liberté, ne reconnaissent plus ou ne veulent plus suivre les principes qui pourraient en régler l'action. « Elles sont devenues impatientes du joug de toute loi, et rejettent l'obéissance comme une ignominie et une faiblesse, elles n'ont plus de puissance que pour le désordre et l'anarchie. « De là ces formidables chocs des passions, de là le tumulte des sociétés, de là le bouleversement des empires. »

Après ces grandes réflexions qui, jointes à la peinture qu'il a faite d'abord de l'état de la société depuis 60 ans, donneraient tant à méditer à cette foule d'hommes de politiques imberbes, s'ils étaient capables de méditer, Mgr. Sibour continue ainsi:

« Mais comment, parmi ces ruines qui se précipitent les unes sur les autres, l'Eglise, jouissant d'une sorte d'immuabilité divine, est-elle toujours debout, toujours la même? L'Eglise est inébranlable au milieu de tant de commotions, parceque, fille du ciel, sans être pourtant étrangère à la terre, vivant toujours dans la sphère qui touche aux choses divines, elle domine de là les sociétés purement humaines, où s'accomplissent ces catastrophes dont le bruit et l'agitation ne montent pas jusqu'à elle. Comme ces montagnes, qui portent leur cime par delà les nues, au-dessus de la région des orages, elle trouve la paix et la sérénité dans son élévation même.

« Toutes ces formes politiques dont nous nous préoccupons avec tant de sollicitude, et qui, sans doute, ont leur valeur et leur bonté relative, n'intéressent l'Eglise que par ce qu'elles ont de favorable ou de contraire au respect dû à Dieu et à ses saintes lois. « Elle sait d'ailleurs que le bonheur même temporel des peuples... n'en découle pas nécessairement...; que la misère et la révolte, l'oppression et la tyrannie sont possibles avec tout système social et sous tous les régimes; que le christianisme... peut seul, avec le temps, améliorer le sort des classes laborieuses et

procurer à une nation toutes les libertés honnêtes, toutes les garanties désirables de félicité. « C'est pourquoi... les diverses constitutions des Etats ne l'intéressent que par leur rapport avec la religion et son exercice.

« Nous vous l'affirmons donc de la part de Dieu: non, l'Eglise de Jésus-Christ n'a point été établie en faveur de tel ou tel gouvernement. »

Après ce passage, que nous avons reproduit textuellement, ainsi que celui qui précède, en omettant seulement ce qui n'est que pur développement, l'Archevêque s'exprime ainsi:

« Or, l'Eglise se personnifie dans le prêtre. C'est par lui que son action divine sur les hommes se fait sentir. La conduite de l'Eglise doit donc être ici, comme toujours, le modèle et la règle de la nôtre. Nous devons, en quelque sorte, participer à son immuabilité au milieu des orages du siècle; et de même que, dans la distribution de ses lumières, de ses grâces, et de ses consolations, elle ne s'inquiète aucunement des diverses formes de gouvernement adoptées par les peuples divers comme les mieux appropriés à leurs mœurs et à leurs besoins; de même aussi, nous, ministres de Dieu, dans l'exercice de nos fonctions sacrées, devons-nous ne faire acception de personne, et nous montrer également dévoués à nos semblables, toujours prêts à sacrifier notre vie même pour chacun d'eux, sans distinction d'opinion, ni de partis politiques, nous faisant tout à tous, ainsi que le veut le grand apôtre, afin de les gagner tous à Jésus-Christ, si c'est possible.

« Mais il faut nécessairement pour cela, nos très-chers Coopérateurs, que, dans notre conduite avec les fidèles, nous demeurions étrangers à ces opinions, à ces partis, à ces humeurs, à ces convictions, à ces sympathies. Le prêtre qui, dans sa vie sociale, dans ses rapports officiels et journaliers avec le monde, se mêlerait aux débats passionnés de la politique; celui surtout qui, dans l'accomplissement des devoirs de son saint ministère, et particulièrement dans la prédication de la parole divine, la transformerait en une espèce de tribune, où seulement s'y permettrait des allusions plus ou moins directes aux affaires publiques et à ceux qui y prennent part, celui-là aurait bientôt compromis, avec son caractère de prêtre, les intérêts augustes de la religion; celui-là, frappant lui-même sa foi et son zèle de stérilité, rendrait d'avance infructueuses toutes les œuvres de son sacerdoce, au moins à l'égard de ceux dont il aurait froissé les sentiments, par ses démonstrations des lors plus coupables encore qu'impertinentes, véritablement criminelles, aux yeux de Dieu comme aux yeux des hommes.

A la suite de ces principes, Mgr. Sibour en vient aux conséquences:

« Sans vouloir examiner, dit-il, ce qui peut convenir ailleurs, et uniquement préoccupé de la position presque toujours exceptionnelle de notre diocèse, non-seulement nous exhortons nos bien-aimés Fils dans le sacerdoce à ne se point présenter comme candidats pour nos assemblées politiques aux prochaines élections, mais nous croyons devoir... le défendre expressément à tout prêtre de notre diocèse... ayant charge d'âmes.

« La présence des membres du Clergé dans l'Assemblée constituante, et même dans l'Assemblée législative qui l'a suivie immédiatement, pouvait s'expliquer par la gravité, par l'étrangeté des circonstances où elles furent convoquées. « Alors, tous les partis semblaient s'être effacés dans une volonté unanime, celle de sauver le pays. » Mais aujourd'hui la position ne nous semble plus la même. « L'union a cessé... les partis se séparent, se mesurent, etc. »

Ces considérations ne renferment pour nous rien de neuf; et, pour preuve, nous n'avons qu'à citer ce que nous écrivîmes, il y a deux ans, (voyez le numéro des Melanges Religieux du 19 janvier, 1849) au sujet d'une lecture donnée devant l'INSTITUT CANADIEN par l'un de nos plus profonds penseurs et de nos meilleurs écrivains. En refusant d'accepter pour le clergé le sceptre de la politique démocratique qu'on semblait vouloir lui déléguer, nous nous exprimâmes ainsi:—

« Le prêtre joua autrefois un grand et utile rôle dans le drame social.—Depuis longtemps les conducteurs égarés des nations lui ont tracé, dans des vues aussi aveugles qu'elles sont injustifiables, un cercle beaucoup trop rétréci. Je ne demanderai pas grâce pour ces grands pêcheurs que le lecteur flagelle avec une rigueur méritée. Mais je ne puis abonder dans son sens, quand il reproche au prêtre d'accepter la condition des Parisiens, lorsque celui-ci ne veut que se mettre en dehors du grand tourbillon de la politique du temps. Il pousse ses conclusions jusqu'à l'extrême, quand il croit que le prêtre n'a plus d'action que sur l'individu, et qu'il ne mêle pas l'action qui lui est propre à cette multiplicité de forces motrices qui travaillent en divers sens l'humanité parce qu'il n'est pas là au milieu du conflit heurtant et poussant de l'épaulé ses adversaires. Il

se trompe quand il juge que le prêtre aujourd'hui limité son action à la morale privée, et qu'il ne peut diriger le mouvement religieux, dont il dispose, dans des vues de progrès social et humanitaire. M. le lecteur aura raison si les hommes appelés à remuer le levier populaire, et à administrer les intérêts sociaux, ne paraissent plus là où le prêtre exerce une action, non pas seulement individuelle, mais bien collective sur les grands comme sur les petits, sur la société entière. Mais, que l'incrédulité ou l'indifférence fasse place à la foi des temps anciens; que du haut de la chaire le prêtre répète, devant une société croyante, la parole d'amour, qui tomba une première fois d'une bouche divine; en d'autres mots, qu'il prêche simplement l'Evangile, et il ne manquera pas de redevenir le grand ressort qui communiquera le mouvement à l'humanité.

Voyez quelle étonnante action le christianisme à son origine exerça sur la société, à mesure qu'il put s'y infiltrer et la pénétrer. Or cette action il l'exerça par la force intrinsèque de ses enseignements. A mesure que les nations devinrent chrétiennes, les lois comme les mœurs se modifièrent sur le type chrétien.

Le droit des gens, l'ordre politique, l'ordre civil, tous les rapports des hommes entre eux sentent l'influence de ces dogmes qui font de la fraternité et de l'amour mutuel, un précepte marchant de pair avec le précepte de l'amour de Dieu lui-même. Aujourd'hui, si le foyer sacré de l'amour fraternel est presque éteint, c'est que le christianisme en deuil peut adresser aux peuples ingrats cet amer reproche: « J'ai élevé des enfants, et ils m'ont méprisé. » (Isaie. 2.) Selon la grande pensée d'un grand écrivain de l'époque, l'Eglise est comme l'incarnation permanente du Fils de Dieu, pour perpétuer dans la suite des siècles l'œuvre du Sauveur. Or le prêtre est la personification de l'action de l'Eglise. L'action du prêtre, ce doit donc être l'action du Christ lui-même.

Hé bien, le Christ ne se fit pas le tribun des peuples opprimés; il ne fit pas entendre sa voix dans l'enceinte bruyante et tumultueuse où se dressent les tribunes politiques. Pourtant, il devait avoir des entrailles pour tant de nationalités dévorées par ce Minotaure qu'on appelait l'Empire Romain. Il devait avoir des entrailles pour s'attendrir aux lamentations de tant d'esclaves qui rongeaient, avec désespoir, leur pesantes chaînes. Cependant qu'il fit-il? Il se contenta d'enseigner aux opprimés comme aux oppresseurs, aux esclaves comme à leurs tyrans, à s'adresser à Dieu en lui disant: Notre Père. Voilà ce qu'il fit pour établir la fraternité, l'amour. Que fit-il pour inculquer les principes du pouvoir et du devoir? Pour l'éducation des gouvernants, il prononça ces paroles fécondes en résultats sociaux: « Que celui, qui est le premier parmi vous soit le serviteur des autres; » et pour celle des gouvernés: « Rendez à César ce qui appartient à César. » Plus tard, attaché à la croix, il dit aux rois, par son dévouement: « Rois, (ou si vous voulez, présidents, mandataires des peuples), je vous ai donné l'exemple, afin que vous fussiez comme j'ai fait. » Mais aussi par son obéissance, il donnait aux peuples une leçon analogue. La conséquence de ces enseignements, c'est que les gouvernants sont faits pour les gouvernés, et qu'en style chrétien leurs fonctions doivent s'appeler des charges. Mais une autre conséquence également stricte, c'est que la subordination des administrés est le corrélatif du dévouement des administrants. Que les peuples et leurs chefs aillent entendre ces doctrines aux pieds de la tribune sacrée, et le prêtre n'aura que faire de monter à la tribune profane.

« Est-ce donc que je blâme les illustres membres du clergé français qui ont accepté des sièges dans l'Assemblée Constituante? Point du tout; cet expédient était presque nécessaire pour faire entendre la voix de l'Eglise à des gens que celle-ci ne pourrait atteindre ailleurs. Mais cet état présent n'est peut-être pas le type de la perfection. On ne voit pas d'ecclésiastiques dans le Congrès des Etats-Unis. Leur ôter les droits civils et politiques communs aux autres citoyens, c'est faire outrage à la liberté, sans doute. Mais ils ont de leur côté à consulter l'opportunité en les exerçant.

« Est-ce donc que je blâme le droit public

tendres, et les larmes qui l'accompagnaient étaient une espèce de pressentiment de ce qui devait nous arriver.

Treize se mirent dans le Canot, et vingt sept dans la Chaloupe; nous partîmes l'après midi et fîmes ce jour là près de trois lieues à la rame, mais nous ne pûmes toucher terre, et nous fûmes obligés de passer la nuit sur l'eau où nous enduremes un froid qu'on ne peut exprimer.

Le lendemain nous ne fîmes peut être pas tant de chemin, mais nous couchâmes à terre, et une partie de la nuit, il nous tomba sur le corps une prodigieuse quantité de Neige.

Le vingt-neuf nous eûmes encore le vent contraire, et nous fûmes contraints par la Neige qui continuait de tomber en abondance, d'aller à terre de très bonne heure.

Le trente, le mauvais temps nous obligea d'arrêter à neuf heures du matin, nous descendîmes à terre, et fîmes bon feu pour cuire des pois dont plusieurs de nos gens se trouvaient fort incommodés.

Le premier de Décembre les vents nous empêchèrent de remettre à l'eau, et comme nous étions de plus en plus incommodés de leur fureur, et

au Sud-Ouest, nous mîmes à la voile et fîmes assez de chemin. Vers midi, nous nous joignîmes au canot afin de manger tous ensemble. Notre joie était extrême de voir le beau temps continuer, et les vents devenir de plus en plus favorables à notre route; mais cette joie ne dura guère et fit place à la consternation la plus affreuse. Après notre repas nous continuâmes à marcher. Le canot allait mieux que nous à la rame, mais à la voile nous avions l'avantage sur lui, le vent s'était élevé vers le soir et avait tant soit peu tourné, nous crûmes devoir tenir le large pour doubler une pointe que nous apercevions, et nous fîmes signe au canot de nous suivre, mais il se laissa aller à terre, et nous le perdîmes de vue. Nous trouvâmes à cette pointe une mer affreuse, et quoique le vent ne fut pas des plus forts nous ne pûmes la doubler qu'avec bien de la peine, et après avoir pris beaucoup d'eau cela nous fit trembler pour le canot qui était tout prêt de terre où la mer brise toujours plus qu'au large, il y fut battu si cruellement qu'il y périt, nous n'en eûmes de nouvelles qu'au printemps, comme vous le verrez par suite de ma relation.

Quand nous eûmes passé la pointe nous

précaution fut inutile puisqu'il avait été brisé. Lorsque nous eûmes mangé un peu de colle, chacun de nous s'enveloppa dans sa couverture, et passa la nuit auprès du feu, à dix heures du matin le tems se couvrit, la neige tomba fort abondamment jusqu'au lendemain, et comme le feu la faisait fondre, nous nous trouvâmes si fort incommodé que nous aimâmes mieux nous reposer au froid que dans l'eau.

Vers minuit, les vents devinrent si violents que notre chaloupe qui était à une fort petite distance de terre, ayant chassé sur son ancre, vint en côte où elle manqua d'être brisée, les deux hommes qui étaient dedans s'éveillèrent, et se mirent à crier de toutes leurs forces, nous y courûmes aussitôt le Capitaine et moi. Nous jetâmes à terre ce que nous pûmes sauver de notre équipage; les autres ramassèrent ce que nous jetions et le portaient à une distance qu'ils croyaient inaccessible aux flots, mais la mer devint si furieuse qu'elle aurait tout emporté ce que nous venions de sauver, si mes camarades n'avaient eu soin de transporter à trois différentes fois ce qu'ils avaient cru être en sûreté dès la première. Cela ne suffi-

teau pour nous rétablir de la fatigue que nous avions essayée. Dès le matin, le charpentier et ceux qui étaient en état de l'aider, travaillèrent à remettre les choses en état: une partie de nos gens allèrent à la découverte du canot, mais inutilement, et ce fut en vain que nous restâmes plusieurs jours en cet endroit, pour en apprendre des nouvelles. La veille de notre départ nous tuâmes deux renards qui nous aidèrent à manger nos provisions, dans une situation pareille à la nôtre, il fallait profiter de tout, aussi la crainte de mourir de faim nous empêcha-t-elle de laisser aucune occasion de prolonger notre vie.

Le sept du mois, nous partîmes dès la pointe du jour, avec un petit vent favorable qui nous fit faire assez de chemin; vers dix heures après le tems se couvrit, et le vent augmenta avec la Mer, il fallut chercher un Havre, mais il n'y en avait pas. Nous fîmes donc obligés de venir pour nous soutenir. La nuit vint, une pluie mêlée de grêle qui survint tout à-coup eut bientôt fermé le jour, le

taut à chaque minute, et notre chaloupe ayant été poussée violemment contre quelques batteries, nous crûmes que nous n'avions pas une heure à vivre.

Nous essayâmes pourtant, en jettant à la Mer une partie de ce qui chargeait la chaloupe, de retarder l'instant de notre perte. A peine avions nous fini cet ouvrage, que nous nous trouvâmes environnés de glaces; cette circonstance redoublait d'autant plus notre crainte, que ces glaces étaient furieusement agitées, et quelles se brisaient contre nous; je ne puis vous apprendre où elles nous poussèrent, mais je n'exagérerai point en vous disant que les divers mouvements qui nous agitaient pendant cette nuit sont au-dessus de toute expression. L'obscurité augmentait l'horreur de notre état, chaque coup de vent semblait nous annoncer notre mort; j'exhortais tout le monde à ne pas désespérer de la Providence, et en même tems à se mettre en état d'aller rendre compte à Dieu d'une vie qu'il ne nous avait accordée que pour le servir, et je leur représentai qu'il était le maître de nous l'ôter

du moyen-âge, qui avait fait au prêtre une si large part dans le gouvernement des choses humaines ? Tant s'en faut : j'admire l'organisation de la grande famille catholique, à cette époque. Et si l'on doit juger des institutions par leurs conséquences pratiques, j'aime bien mieux ce droit public, qui remettait la décision des grands différends politiques et sociaux à l'impartialité d'un Père commun, que celui d'aujourd'hui, qui fait discuter ces différends dans des clubs faribonds, pour les faire décider ensuite dans la rue, par le jugement de l'Émancipation et de l'insurrection. Mais ne parlons plus de ces arrangements sociaux d'un autre temps. Ils n'étaient possibles que par l'unité religieuse détruite par la grande hérésie du seizième siècle.

(A continuer.)

Obituaire.

On lit dans le *Mirror* de Toronto : "Nous regrettons vivement d'avoir à annoncer la mort, survenue dimanche dernier, de la mère supérieure du convent de cette ville. Elle se nommait Anne Thérèse Hutchinson, et s'appelait la Révérende mère St. Ignace en religion. Elle était née à Kilkenny en Irlande, le 14 février 1818. Entrée le 15 novembre 1843 dans l'Institut de la B. V. Marie à la Maison de Lorette, à Dublin, elle prit l'habit de religieuse à l'Abbaye de Lorette, à Rathfarnham, le 1er février 1844, et prononça ses vœux à la communauté de Dublin le 5 février 1846. Elle arriva à Toronto comme Supérieure de la maison qu'elle y a fondée, dans le mois de septembre 1847, et c'est le 9 mars 1851 qu'elle a rendu au créateur son âme, jeune encore d'années, mais avancée en piété fervente et en sainteté."

Sous le titre "The Canadian son of temperance", M. C. Durand vient d'émettre le premier numéro d'un journal dévoué à la tempérance. Cette publication, qui s'annonce avantageusement sous le rapport de la rédaction et du choix des matières, se publie à Toronto au prix modique de 6s. 3d. par année.

COMITÉ DE HALDIMAND.—M. Turner, McKinnon, Farwell, Decow, Warden, Brown (du *Toronto Globe*), et Wm Lyon McKenzie, sont les sept candidats qui briguent en ce moment la représentation de ce comté, devenue vacante par le décès de M. David Thompson. Les drapeaux multicolores de ces concurrents forment une bigarrure telle qu'il n'est guère plus aisé d'y reconnaître l'opinion de la majorité des électeurs de Haldimand, qu'il ne le serait, vraiment, de dire à quels résultats pratiques peuvent aboutir les harangues et les quiproquos démocratiques des Péridés qui vont prêchant l'amériorisme dans les campagnes avec une latitude qui doit à leurs yeux contraster avec les principes du gouvernement tyrannique qui nous opprime!

NOMS DES PASSAGERS A BORD DE "L'ASIA".—Le Capitaine Jenkins, de Liverpool à New-York, 1er Mars 1851.—M. H. L. Mackenzie, M. J. J. Pirex, M. E. J. Mawson, M. Mme. Mawson, M. Mme. Meyers et son fils, Mlle. Fletcher, M. et Mme. Loison, Mlle May, M. et Mme. Houghton, M. C. Jeanjouis, M. Perrin, M. Henry Waters, M. Henry Nicholson, M. H. Leggit, M. Eryan, M. Fisher, M. Gunn, M. Parago, M. John Potts, Mme. Potts, M. Ducatel, M. Fowlds, M. A. Dana, M. Young, M. Millet, M. David Law, M. Binmore, M. E. L. Beaudry, M. P. Wedmiger, M. A. Prevost, M. Leclair, M. P. Jodoin, M. Cantin, M. Robertson, M. J. R. Chamberlain, M. H. Lawrence, M. J. W. Aston, M. Vigilman. Aussi, 40 passagers de seconde classe."

Après les bouleversements politiques de 1848, tous les gouvernements de l'Europe ont senti la nécessité de demander à la religion des gages d'ordre et de sécurité pour l'avenir:

ere, et nous fûmes obligés pour aller à terre de nous mettre dans l'eau en plusieurs endroits jusqu'à la ceinture, et partout jusqu'à la jarretière. Nous avions porté avec nous la chaudière, et de la farine pour faire de la colle. Après avoir pris quelques nourritures, nous songeâmes à sécher nos habits, afin de partir le lendemain. Dans quelques jours je vous marquerai la suite de notre désastre, et je n'attendrai pas votre réponse; je suis avec toute l'amitié possible,

Mon cher frère,
Votre affectionné frère,
EMMANUEL CRESPIN, Récollet,
De Paçerbon, le 23 février 1742.

PENSÉES.

Se glorifier de la noblesse de ses ancêtres, c'est chercher dans les racines le fruit qu'on devrait trouver dans les branches.

La chose la plus burlesque du monde, c'est la solennité d'un sot parvenu.

Le faible tremble devant l'opinion, le fou la brave, le sage la juge, l'homme habile la dirige.

Ceux qui prétendent être au-dessus des lois et de l'humanité, sont au-dessous des brutes.

Ne souffrez pas que les hommes bruyants donnent le ton; ils ont l'oreille dure et fausse.

L'argent est un moyen et non un but.

la liberté de l'Eglise est sortie du cataclysme politique. L'Angleterre, où depuis un quart de siècle l'Eglise jouissait d'une entière liberté d'action, a été préservée de la commotion générale. Est-ce en vue de sa sécurité à venir qu'elle entre aujourd'hui dans la voie qui a conduit les gouvernements de l'Europe à deux doigts de leur perte? Ses hommes d'Etat s'imagineraient-ils que les conditions de force et de stabilité qui permettaient, il y a trois siècles, de persécuter l'Eglise avec impunité, sont restées les mêmes?

L'isolement qui a si longtemps protégé le Royaume-Uni contre les ravages de la liberté absolue de penser et de faire n'existe plus. Quelle digne opposer au torrent si le catholicisme est privé de sa liberté? L'Eglise officielle n'est plus qu'un département ministériel chargé de l'administration religieuse du pays. Elle est devenue elle-même un des éléments de la dissolution sociale. Ce qu'on nomme si bien l'établissement laisse aux mille sectes qui couvrent le pays le soin d'endoctriner les masses. La propagande dissidente attaque le principe de l'autorité religieuse; la prédication des sectaires prépare les voies à la démagogie, dont elle est le plus puissant auxiliaire.

Un journal anglais a fait remarquer que le cri de: *No popery!* est très-dangereux, parce qu'après avoir abattu le papisme, les masses crieront: *No Church!* et ne seront satisfaites qu'après avoir abattu l'Eglise nationale. Pense-t-on qu'après ces deux triomphes, le peuple s'arrêtera en chemin? Dans un pays où l'Eglise officielle est si intimement unie à l'Etat, n'est-il pas à craindre que la chute de l'Etablissement religieux n'entraîne ou n'ébranle l'édifice politique? Le journal qui s'alarme pour son Eglise de la conséquence du mouvement contre le papisme entrevoit seulement la moitié de la conséquence qu'il redoute.

Dans le moment où l'Angleterre est devenue le refuge de tous les chefs de la révolution, où ses grands centres de population sont des foyers de propagande démagogique, est-il d'une sage politique de donner satisfaction au cri féroce: *No popery!* Toutes les sectes jouissent chez nos voisins de la liberté la plus illimitée. Les tribunaux révèlent par hasard au public que certains sectaires se livrent aux plus révoltantes immoralités, sans qu'une voix s'élève contre des désordres dont on craindrait que la répression ne portât atteinte à la liberté de conscience! Et l'Eglise qui depuis dix-huit siècles moralise le monde sera seule privée de sa liberté.

Il est permis, à Londres, de souscrire à l'*Empire révolutionnaire*, destiné à porter le trouble, la ruine et la mort dans tous les Etats de l'Europe, et il sera interdit, par la loi, de souscrire une action au profit d'un évêque, d'une cathédrale, d'une paroisse, quand cette valeur est destinée au soulagement de la misère, à l'entretien de la vie intellectuelle ou physique de malheureux qui manquent d'instruction et de pain.

Au point de vue purement politique, le gouvernement anglais s'engage dans une voie semée de périls. Si, comme le dit l'adage populaire, la faim est mauvaise conseillère, la haine conseille encore plus mal, et il lui arrive souvent, en voulant frapper son ennemi, de se blesser elle-même. Que l'Angleterre y prenne garde.

Nous extrayons les passages suivants d'une lettre adressée le 10 février par le Cardinal Wiseman au clergé du diocèse de Beverley, qui lui avait adressé un mémoire au sujet de la hiérarchie:

"La hiérarchie serait incomplète si elle n'embrassait pas l'organisation du corps entier du clergé et l'établissement parmi nous du système de gouvernement de l'Eglise que veut la loi ecclésiastique et qui n'intervient pas dans la loi du sol, ainsi que cela a lieu en Belgique, en France et dans d'autres pays constitutionnels. La formation d'un évêque ne renferme toutes ces choses. Je ne me suis du reste occupé de venir à ces fins que dans l'intérêt de toutes les classes du clergé, et je puis vous donner l'assurance que la hiérarchie n'a pas été donnée dans un autre but. Vous pouvez, en outre, être certains qu'elle (la hiérarchie) ne confère aux Evêques, à l'Ordinaire, aucuns droits sur les fidèles-communis ou autres fonds différents des droits que possèdent les vicaires apostoliques. On s'est beaucoup plaint de la hiérarchie sous ce rapport; mais soyez assurés que, loin de comporter des privilèges vexatoires, elle garantit au contraire aux laïques et au clergé tous les droits qu'ils pouvaient posséder et leur procure de plus grands avantages encore, ainsi que le prouvera l'avenir. Si donc, à aucune époque de l'histoire l'union nous a été nécessaire, c'est en ce moment. Résistons comme un seul homme, et par tous les moyens légitimes, aux attaques contre les droits de la conscience. Disons-nous mutuellement la vérité, et bannissons de nos conseils les hommes qui voudraient nous livrer aux ennemis de notre foi, de notre Eglise et de notre ordre. Ces différents buts, nous y arriverons par la prière autour des autels, et avec l'aide de Dieu, aucune volonté terrestre ne pourra nous désunir."

EUROPE.

Nouvelles du Piémont.

La démission définitive de M. Siccardi est pour nous un fait d'une haute importance, nous écrit un de nos amis de Turin. Après avoir effrontément violé les canons de l'Eglise, déchiré un concordat solennellement accepté, et mis le clergé piémontais dans la situation la plus critique, il est tombé comme une idole

brisée. Divers motifs ont amené sa sortie du ministère; des discussions sur le budget de la justice, l'hostilité des journaux qui s'étaient tous déclarés contre lui au sujet de la confiscation des biens ecclésiastiques, et surtout certaines notes envoyées par l'Autriche et la France pour demander la fin de la guerre sourde qu'on faisait au Saint-Siège. M. Siccardi mis au pied du mur, se décida à tomber malade et à envoyer sa démission, motivée sur le mauvais état de sa santé. La cour de Turin alors dépêcha un agent, M. Roveda, à Rome, avec la mission d'ouvrir de nouvelles négociations.

Le gouvernement a encore reçu une note énergique de l'Autriche, qui veut voir le Piémont se débarrasser de cette nuée de réfugiés missionnaires actifs de la démagogie. L'Autriche menace, si l'on ne fait pas droit à ses réclamations, d'occuper une forteresse du Piémont. Le ministère a répondu que de telles prétentions ne peuvent être admises, et que sous le règne de la liberté le malheur ne doit pas être persécuté par le despotisme. C'est une fière réponse, trop fière s'il est vrai, comme l'affirme notre correspondant, que 110,000 hommes sont échoués sur la frontière et n'attendent que pour traverser qu'un ordre du maréchal Radetzki.

M. Siccardi n'est pas encore remplacé; deux noms ont été surtout mis en avant; ceux de M. Massa-Saluzzo, président de la cour d'appel, et de M. Persoglio, l'auteur du réquisitoire contre Mgr. Fransoni. L'un et l'autre rendrait impossibles les négociations avec Rome, car ils professent tous deux des doctrines anti-papales.

La presse continue à répandre dans le Piémont la démoralisation et l'impiété, mais quoique les journaux fassent un grand mal, ils ne rencontrent pas généralement un accueil très-favorable. Ainsi, une petite feuille du nom de la *Scrive evangelica* (la feuille évangélique), qui se donnait la mission de prêcher l'Evangile aux Evêques et au Pape, et de dévoiler aux peuples les horribles secrets de la cour romaine, est morte de faim au bout d'un mois sans avoir pu réunir plus de vingt-deux abonnés. On sait qu'en tre la *Voce del deserto*, détestable journal rédigé par le député Brofferio, et la *Gazzetta del Popolo*, qui ne vaut guère mieux, une ardente polémique ou plutôt une querelle grossière s'était engagée. Le député montagnard se vantait de purger le Piémont de cette *ordure* de journal, et voilà qu'appelé en duel par ses adversaires, il refusa tout tremblant... Mais invité à recevoir une somme assez rondelette, il accepte et se tait. O grands républicains, jouez donc un Fabrice!

Il est une cause de dissolution plus à redouter: ce sont les nombreux émissaires de la propagande protestante qui répandent des pamphlets infâmes et des Bibles altérées. Les simples et les ignorants s'y laissent prendre, et la gaucherie gagne. Un curé racontait à notre correspondant que dans sa paroisse, composée de 1,500 âmes, sept ou huit familles ont embrassé le protestantisme. Ces pauvres abusés portent en ce scandale dans l'Eglise, en interrompant leur pasteur sur la messe, la confession et les autres points de la doctrine catholique. Quand on leur répond, ils restent muets et en appellent à leurs nouveaux docteurs qui leur ont appris à n'écouter plus la parole du prêtre.

Heureusement la grande majorité du clergé est excellente, et si ce corps respectable comptait quelques membres gâtés, ils se sont eux-mêmes démasqués de manière à n'être plus bien redoutables. Une société s'est formée, qui s'intitule: *Comité des prêtres persécutés pour leurs idées libérales*. Enrôlés sous la bannière de la *Gazzetta del Popolo*, ils versent la calomnie et le ridicule sur les Evêques qu'ils appellent des "despotes mitrés," et en secouant le joug de l'obéissance ils ont renoncé eux-mêmes aux marques extérieures de leur état. Ils sont parés par deux députés rouges, les chanoines Turcilli et Asproni, et ont pour secrétaire un certain P. Manera, religieux Dominicain qui a jeté le froc aux orties pour vivre plus à son aise. Ce dernier prêchait le carême à Turin en 1849, et le jour de la fête du Saint-Suaire, en présence de la cour, il poussa si loin le scandale de son *amour pour l'indépendance italienne* et de sa *haine pour le barbare*, que le roi Charles-Albert, en sortant de la cathédrale, dit au gentilhomme de service: "Si j'avais en le courage de Constantin, j'aurais couvert le prédicateur de mon manteau pour en dérober le scandale au peuple." Mêlés aux rangs de la tribu sainte, de pareils hommes pouvaient séduire bien des âmes qui maintenant reconnaissent les loups déguillés de la peau des brebis; néanmoins leurs invectives ont encore un pernicieux effet, comme on le peut constater par la hardiesse autrefois inconnue avec laquelle les hommes de désordre se jouent de la majesté du lieu saint. Des profanations ont alligé les fidèles à Chambéry et à Quazzolo, et le gouvernement, loin de les réprimer, a paru, dans cette dernière localité du moins, les encourager. Il s'agissait de la sépulture d'un certain Audisio qui avait obstinément rejeté les secours de la religion. Le curé, obéissant à son devoir, se refusa à donner la sépulture chrétienne, et un ordre de l'autorité laïque fit passer outre. "Puisqu'il est mort sans curé, dit le syndic, il peut bien être enterré sans curé."

Il en coûte de reproduire de pareils faits; mais il est bon qu'on sache où vont aboutir ces prédictions d'une liberté sans règle: à la haine de la religion, et, par conséquent, à la démoralisation générale.

Italie.

Rome. On lit dans l'*Observateur romano*: "Louis Caroli, avocat d'une vaste érudition,

ex-député à la soi-disant Constituante romaine, est mort à Ferrare, le 22 du mois passé, à l'âge de quarante-deux ans. Pendant la maladie qui le conduisit au tombeau, les ténères des passions se dissipèrent, et il eut le bonheur de voir la lumière de la foi dans tout son jour.

"Après avoir reçu les sacrements, le malade voulut faire publiquement profession de mourir dans la croyance et dans la communion de notre sainte mère l'Eglise, et déclara qu'il rétractait tout ce qu'il avait dit, écrit et fait de contraire à ses devoirs de bon catholique et de sujet fidèle. Comme on lui demanda s'il aurait été content qu'on eût donné à cette rétractation et à cette déclaration une plus grande publicité, pour réparer tout scandale, il répondit qu'il était content et qu'il en donnerait lui-même une preuve par sa conduite, s'il échappait à la mort. Puis, il s'écria de temps en temps: "Oui, la religion est un grand soutien! Oh! que l'on voit les choses différentes à la mort!" Ensuite, se tournant vers le père Pozzati, capucin, son confesseur et son compatriote, il lui dit: "Mon père, je sais que vous irez à Rome pour le Carême: faites-moi la grâce d'aller dire à Pie IX qu'il me pardonne ce que j'ai fait; j'ai été entraîné plus par les circonstances et par la crainte que par choix... Il est si bon, et j'ai une si grande confiance dans son cœur généreux! Dites-lui que je meurs repentant et en bon catholique..."

—On écrit de Rome à la *Gazzetta* de Turin: "Un républicain célèbre, le régiste Peluchini, vient de mourir. On a ouvert son testament, dans lequel il déclare ne pas croire en Dieu, laisser l'usufruit de ses biens à sa femme, parce qu'elle pense comme lui, et enfin, si sa femme meurt avant lui, comme elle est morte en effet, léguer lesdits biens à des personnes qu'il désigne, parce qu'elles sont dans les mêmes sentiments."

HONGRIE.—On lit dans la *Gazette de Spenser* du 9 février:

"Des Missionnaires parcoururent en ce moment la Hongrie dans le but d'y fonder une nouvelle religion. Ils prennent le titre de successeurs de Jésus-Christ. Leur objet est de combattre la religion dominante. Delà, le propriétaire de Pesh chez lequel ils se réunissaient, a été arrêté. On a découvert des papiers importants.

Lord John Russell avait reçu une lettre dans laquelle un nommé Charles Gill, ouvrier horloger, se plaignait de diverses injustices qui lui auraient été faites et menaçait le premier ministre "de lui ensanglanter le nez et de lui pocher un œil," d'abord, et ensuite de lui jeter une balle dans la tête. Arrêté et conduit au bureau de police, Charles Gill a déclaré qu'a'yant fait plusieurs découvertes sur la puissance du levier et de la gravitation, il avait pris le parti, pour atteindre la célébrité qui s'obtient à la fois, d'adresser ses menaces au noble lord, à qui, du reste, il ne veut aucun mal. Cette explication ne l'a pas empêché d'être condamné à fournir une caution de 100 liv. personnellement et de deux garanties de 50 liv. chacune pour répondre de sa conduite pendant un an. "Merci, répond Gill, j'espère que la presse publiera ma lettre."

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

"L'Amérique centrale nous envoie un nouvel épisode de cette éternelle histoire des invasions anglaises. L'île de Ruattan, située à quelques milles de la côte du Honduras, auquel elle appartient, est entre les mains des autorités britanniques, et cette conquête s'est opérée avec ce mélange d'astuce et d'audace qui ne les abandonne jamais. Jusqu'en 1840, tout étranger qui voulait s'établir sur l'île de Ruattan, devait nécessairement obtenir une autorisation du gouvernement de Honduras. Vers cette époque, arrive un navire anglais qui fait abattre le pavillon de la République, pour y substituer les couleurs de la Reine Victoria. Le Honduras était trop faible pour obtenir justice et reprendre sa propriété. Les Anglais favorisèrent l'immigration, et se créèrent bientôt un parti dans l'île. Ils s'arrangèrent, d'ailleurs, pour percevoir des droits sur tous les navires qui y abordaient. Lorsqu'ils se sentirent assez forts, ils firent signer une pétition adressée au gouverneur de la Jamaïque, pour lui demander appui et protection. Celui-ci vient de répondre qu'il était tout disposé à accorder à l'île une organisation coloniale, moyennant certaines conditions qu'il détaillait. Les conditions ne pouvaient manquer d'être acceptées, et l'Angleterre compte une colonie de plus.

Ainsi, dit le *Picayune* auquel nous empruntons ce récit, les Anglais sont en possession de toutes les îles situées sur la côte de l'Amérique Centrale, depuis le Yucatan jusqu'à l'isthme de Panama; et quand on songe que ces îles, sur un développement de 1,500, offrent, pendant que soufflent les vents du Nord, les seuls abris qu'on puisse trouver dans ces parages, on comprend quelle est la portée d'un pareil fait."

(Du Canadien.)

M. BAILLARGEON.—L'Ami de la Religion de Paris, reçu par la mallo anglaise d'hier, annonce que l'ex-curé de Québec a dû être sacré évêque le 23 février, dans l'église de la Mission à Rome. On n'a reçu aucune lettre de M. Baillargeon non plus que de M. Sax.

Opinion Publique.

Assemblée générale de la Paroisse St. Joseph Rivière des Prairies, Comté de Montréal, dans la salle publique du lieu, Dimanche après la messe, le 16 Mars, 1851.

François Armand, Ecuier, Président.
M. Louis Fontaine, Secrétaire.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

1°.—Proposé par la Capt. Côté, et secondé par M. Joseph Léveillé.

Que cette assemblée approuve le Ministère d'avoir réduit à des salaires fixes des honoraires démesurés dont jouissaient certains officiers de Justice.

2°.—Par M. Jean Bte. Desnoyers, et M. Jean Bte. Fortin.

Que cette Assemblée approuve l'indépendance des Juges du pays dans la rédaction du nouveau tarif d'honoraires accordés aux Avocats et Greffiers, etc.

3°.—Par M. Charles Demarbre, et M. Narcisse Dufort.

Qu'il est temps que les dépenses excessives disparaissent et que tous les employés dans le Gouvernement et le service public ne soient retribué que proportionnellement à leurs travaux, talents et responsabilité.

4°.—Par M. Paul Laurin et M. Ignace Meilleur.

Que dix chelins par jour seraient une indemnité raisonnable pour les membres de la chambre.

5°.—Par M. Joseph Gervais, et M. Joseph Roy.

Que la compétence de la Cour des Commissaires devrait s'élever à £10 0 0.

6°.—Par M. François Armand, fils, et M. Calixte Allard.

Que les municipalités du paroisse seraient préférables à celles de Comté.

7°.—Par Joseph Armand écri., et M. Isidore Duceps.

Que son Excellence le Gouverneur Général de cette Province mérite la reconnaissance de tout le pays, surtout de la classe agricole, pour avoir fait répandre dernièrement à ses propres frais un ouvrage sur l'agriculture.

8°.—Par M. Charles Lajeunesse, et M. Joseph Desautels.

Que les frais de publication dans la Gazette Officielle devraient être réduits.

9°.—Par M. Jean Bte. Rose, et M. Louis Maille.

Qu'il est de nécessité absolue que les Jurés soient indemnisés pour leurs dépenses.

10°.—Par M. Louis Paré, et M. Paul Corbeil.

Que les habitants de ce comté trouvent injuste la taxe imposée presque en totalité sur eux seuls pour la construction d'un Palais de justice et autres Edifices devant servir à tout le District de Montréal.

11°.—Par M. Jean Desjardins et M. Joseph Beauchamp.

Que M. Jobin membre de ce comté pour ne s'être point opposé à cette taxe et n'avoir point soutenu certaines requêtes mises en ses mains et avoir négligé de communiquer avec ses constituants et pour plusieurs autres raisons à déduire, ne possède plus leur confiance.

13°.—Par le Docteur Simard et M. Louis Chairette.

Que ce n'est qu'avec une presse indépendante et respectable que le pays peut surveiller ses députés et tous ses employés, connaître ses besoins et les demander, sentir ses griefs et en demander le redressement et par cela faire avancer le pays vers le progrès.

13°.—Par M. Joseph Bleau et M. Jacques Beauchamp.

Que l'opinion publique est bien connue sur l'abolition de la tenure Seigneuriale et que cette Assemblée approuve les procédés des délégués, nommés à cette fin, dans leur rapport du vingt de Février dernier.

FRS. ARMAND.
LS. FONTAINE.

ANNONCES.

LES Messieurs du Clergé et autres trouveront chez les Soussignés en outre de leur bel assortiment de Statues d'Eglise de toutes grandeurs, un magnifique Crucifix mesurant 6 pieds et demi des mains aux pieds, ainsi qu'un Christ mort ou Saire de 5 pieds 2 pouces de long, pour Calvaire.
Prix très modérés.

C. CATTELLI ET Co.

Rue Notre Dame, près la rue Bonsecours.
Montréal, 18 mars 1851.

AUX ENTREPRENEURS.

LES MARGUILLIERS de St. Scholastique recevront des propositions pour la décoration de l'EGLISE et de la SACRISTIE jusqu'au 23 du courant. Pour plans et devis, s'adresser au Curé du lieu. St. Scholastique, 10 Mars 1851.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouvent en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

GABRIEL RICHARD
ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL

POUR 1851,

A vendre chez
E. R. FABRE ET Cie.
Rue St. Vincent, No. 3.
19 nov. 1849.

Marché Bonsecours.

Vendredi, 11 mars, 1851.

PRIX DES DENRÉES.

Table listing market prices for various goods including flour (Farines), grains (Grains), and meats (Viandes).

AVIS AUX ABBONNES

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

LA NEUVÈVE.

La maladie du propriétaire de L'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année...

LIBRAIRIE ET MUSIQUE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu...

Formulaire de prières, Angl. Conducteur, Paroissien Romain, Journée du Chrétien, etc.

MOIS DE MARIE

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÈPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MÉLANGE.

MM. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable...

À VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal...

C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 26 juillet 1850.

ATTENTION!

AVERTISSEMENT,

À l'Évêché, à la Présidence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville.

NEUVAINES

POUR SE PRÉPARER À LA FÊTE DE LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINES. Montréal, 2 novembre.

MANUEL

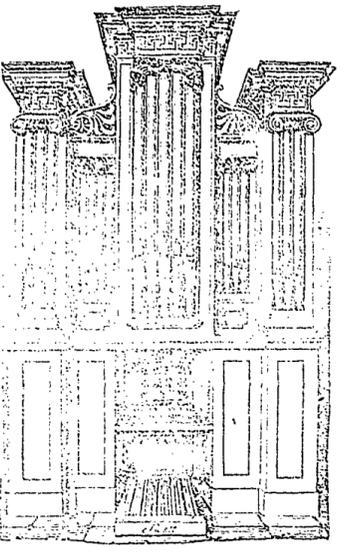
DES Sociétés de Tempérance, DÉDIÉ À LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. M. G. CHINIQUE, P.T.R.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance...

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes...

J.-Bte. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé...

Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MELODEONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de \$115 00 à \$300.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES...

LES ASSURANCES peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels...

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada...

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, etc., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada...

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with columns: Age, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, etc., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES...

LES ASSURANCES peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels...

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada...

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with columns: Age, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, etc., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES...

LES ASSURANCES peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels...

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada...

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BOURRET, Président. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire—THOMAS RAMSAY, ECR.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorel—R. Harrower, ECR. Québec—J. J. Gauthier, ECR. St. John's—Charles Pierce, ECR.

Montreal—R. B. Sherbrooke, ECR. St. John's—Wm. Ritchie, ECR.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé...

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES...

LES ASSURANCES peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels...

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada...

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada...

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with columns: Age, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, etc., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES...

LES ASSURANCES peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels...

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada...

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with columns: Age, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, etc., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES...

LES ASSURANCES peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels...

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada...

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with columns: Age, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, etc., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligh Witham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Cerises Sauvages du Dr. Wistar. Pendant l'automne de 1848, M. Witham fut atteint d'un très mauvais rhume, qui sans cependant empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir.

ED. DEMOCRATE. A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

COLLEGE JOLETTE.

ÉTUDES de cet établissement, se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:

1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2ème Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3ème Année.—Belles-Lettres et Rhétorique. —Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4ème Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5ème Année.—Philosophie (logique, métaphysique, morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligea les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la diction, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0

Musique { Piano. . . £3 0 0

Dessin { Les autres instruments £1 10 0

Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, PRÉ. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, P.T.R. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

L. P. BOIVIN.

Coin des Rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTISSEMENT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.

Il a tend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6

Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 0 3 6



ON imprime à cet établissement:

LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.

S'adresser à l'Établissement des Mélanges Religieux, Montréal, le 25 février 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, que, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorches et de Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. D'EROME, Horloger, à 3 portes de l'Évêché. Montréal, 24 Sept. 1850.